

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DES SYNDICS DE L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE  
AUTORISEE « LES JARDINS DE SERIGNAN »**

**SEANCE DU 17/03/2023 à 11h00**

**Le Conseil des Syndics** de l'Association Foncière Urbaine Autorisée des Jardins de Sérignan,  
- Régie par le Décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 01 juillet 2004 relative aux Associations Syndicales de Propriétaires,  
- Créée par Arrêté Préfectoral n°88-11-1080 du 02 décembre 1988, modifié par arrêté préfectoral n°2013-II-45 du 7 janvier 2013:

**S'est réuni** : Bureau de l'AFUA – 555 allée de l'Outarde – 34410 SERIGNAN

**Sur convocation écrite de son Président** à chacun de ses membres, sur l'ordre du jour figurant sur les convocations, dont un exemplaire sera annexé à ce procès-verbal.

La feuille de présence, signée par chaque membre participant aux délibérations de ce conseil, sera également annexée à ce procès-verbal.

**Sont présents.**

**Titulaires:**

Mme ALBERT/SERRANO,  
M. FABRE, M. CAMATS, M. SERRANO, M. NAVAEZ, COULOMB, VIDAL

**Pouvoirs** : Mme COUDER à M. FABRE

**Absent(s) excusé(s)** : Mme MARTIAL, M. LAISSAC, FAURE, FABRIGOULLE,  
**Représentant la Mairie de Sérignan** : M. GAUREL

M. SERRANO est nommé secrétaire de séance

Le conseil est présidé par Monsieur FABRE Marcel, Président de l'AFUA.

Plus de la moitié des membres du conseil étant présents ou représentés, celui-ci peut valablement délibérer conformément aux statuts.

Monsieur le Président demande à rajouter 4 points à l'ordre du jour :

- 2) Devis BET BOUSQUET seq. 8b/9 Tranche 30
- 3) Devis AC ENVIRONNEMENT n° DE22 3950
- 4) Devis TP BESSIERES n° DB 6787
- 5) Délibérations pour notaires – Dossiers POUGET/LOUVET/SABATIER/MILHAU-SALMON

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Vote du BUDGET PRIMITIF 2023 - Délibération /Vote

Monsieur LE PRESIDENT présente le budget primitif 2023 :

**Section de fonctionnement : 9 230 000€**

**Section d'investissement : 8 135 000€**

Le conseil syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le BUDGET PRIMITIF 2023.

- 2) Devis BET BOUSQUET seq. 8b/9 Tranche 30

Monsieur LE PRESIDENT présente au conseil le devis de la société BET BOUSQUET à savoir :  
Devis n°02125 du 17/03/2023



Objet : Séquence 8b/9 – Tranche 30 – Etude ligne HTA ou BT ...

Montant HT : 1 718.03€

Le conseil syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le devis présenté par la société BET BOUSQUET.

### 3) Devis AC ENVIRONNEMENT n° DE22 3950

Monsieur LE PRESIDENT présente au conseil le devis de la société AC ENVIRONNEMENT Diagnostics immobiliers à savoir :

Devis n°DE22\_3950 du 27/10/2022

Objet : Diagnostics immobiliers avant démolition sur séquence 12

Montant HT : 3 695€

Le conseil syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le devis présenté par la société BET BOUSQUET.

### 4) Devis TP BESSIERES n° DB 6787

Monsieur LE PRESIDENT présente au conseil le devis de la société TP BESSIERE à savoir :

Devis n°D23/6787 du 17/03/2023

Objet : Aménagement de la rue de la Sole/rue de la Rascasse – Lot 1a VRD

Montant HT : 37 337€ HT

Le conseil syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le devis présenté par la société TP BESSIERES.

### 5) Délibérations pour notaires – Dossiers POUGET/LOUVET/SABATIER/MILHAU-SALMON

Monsieur le Président informe le Conseil des Syndics que les notaires chargés de la rédaction des actes de vente, compte tenu de la particularité du dossier AFUA, nous ont demandé de leur adresser, une délibération spécifique pour chaque vente autorisant le Président à signer l'acte de vente/achat avec le propriétaire.

Le conseil syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les actes de ventes des terrains en ZNIEFF appartenant à :

5a) Consorts LOUVET – Parcelle BL 78

5b) Consorts SABATIER – Parcelle BL 120

5c) Consorts POUGET/COMBESCURE – Parcelles BK 109, BK110 et BL 122

5d) Consorts MILHAU/SALMON – Parcelles BK 81/91 – BL 83/85/86

5e) Consorts SALMON – Parcelles BK 82/83/84/90 – BL 96/97

5f) MILHAU Valérie – Parcelles BK 85/86/87/88/89 – BL 95/98/99

Le conseil syndical, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ces acquisitions.

De tout ce qui a été dressé ci-dessus, procès-verbal sur 2 pages avec 0 mot rayé nul.

La séance est levée à 12h30.